

A propos du budget 1944

“PAR LA CONFIANCE !” telle est la devise de M. Cathala

M. Cathala a fait devant le Comité budgétaire, à Paris, un exposé d'ensemble sur la situation financière du pays et indiqué les caractéristiques essentielles du projet de budget pour 1944.

Après avoir souligné que l'année 1943 a vu un accroissement de près de 25 0/0 des recettes fiscales par rapport à l'exercice précédent, le ministre de l'Economie nationale et des Finances a indiqué que l'expérience des mois qui viennent de s'écouler lui avait montré qu'il n'y avait pas intérêt, sauf pour quelques droits spécifiques, à majorer le taux des impôts existants, sous peine de voir disparaître la matière imposable.

Dans certains domaines, il a même dû prévoir des amendements, qui, en facilitant l'établissement et le règlement des impôts, rendront plus aisée la tâche de l'administration et des contribuables et donneront à tous confiance dans le désir de justice du gouvernement.

Puis, M. Cathala a marqué sa volonté de rechercher, dans tous les cas où cela est possible, la couverture des charges de la Trésorerie par des emprunts à long terme. Et il a dit sa satisfaction des résultats obtenus à cet égard en 1943, où l'Etat français a emprunté à long terme plus de soixante milliards.

La souscription des valeurs à 3,5 0/0,

dont certaines ont été émises au pair et remboursables en quinze ans, d'autres en trente ans, prouve la confiance des Français dans le Trésor public, confiance attestée encore par la progression des dépôts dans les Caisses d'épargne.

« Je ne veux pas d'emprunt forcé, pas de mesure coercitive, a déclaré le ministre. Dans un pays comme le nôtre, le meilleur moyen de résorber les difficultés monétaires est de faire confiance au bon sens de l'épargnant français, qui estime, à juste titre, que son intérêt personnel est lié au crédit de l'Etat. »

Enfin, M. Cathala a fait remarquer que, comme celui de 1943, le budget de 1944 se caractérise d'abord par son caractère social : « Nous avons été obligés de faire un effort intérieur important pour venir en aide aux sinistrés, verser des délégations aux familles des prisonniers et des travailleurs en Allemagne. Nous avons dû en même temps supporter, à concurrence de près de 16 milliards, des subventions pour limiter l'augmentation du prix de certains produits et de certains services. »

Sur quoi, il a conclu : « Si l'est pas un budget de prestige, notre budget a essentiellement pour but de maintenir, dans la mesure du possible, l'intégrité des forces économiques et de l'épargne françaises. »

Echos

Un beau tour de force

C'est celui qu'a réalisé la S.N.C.F. en réussissant dans un temps record, et en dépit de la pénurie de matériel ferroviaire, à assurer le transport aux sucreries des betteraves de la campagne 1943.

On pourra l'apprécier quand on saura que, durant la campagne 1938-1939, qui se place parmi les moins bonnes, les sucreries ont traité environ 6.200.000 tonnes de betteraves. Ce chiffre, auquel s'ajoute encore un important tonnage de combustible et de pierre à chaux, donne un aperçu du rôle qui incombe aux différents moyens de transport, au premier rang desquels figure la voie ferrée, pour assurer l'approvisionnement des usines en matières premières et l'expédition ultérieure du sucre et des sous-produits.

Il y a à considérer, d'autre part, que la production betteravière doit être acheminée dans les délais les plus courts sur un nombre restreint de sucreries, ce qui pose un problème de transports, d'autant plus difficile à résoudre que l'arrachage des betteraves est normalement limité à la période du 1^{er} octobre au 15 décembre.

La durée de la guerre

Déclarée le 3 août 1914, l'autre guerre — la « Grande Guerre » — comme on l'appelle encore — avait pris fin le 11 novembre 1918. Elle avait, par conséquent, duré 4 ans 3 mois et 8 jours, ou 1.568 jours.

C'est le 5 septembre 1939 (25 ans et 1 mois après) que fut déclenchée la guerre actuelle. Le 11 décembre dernier, elle avait donc déjà égalé en durée la précédente. De combien de jours, de combien de mois l'excéderait-elle ? Bien malin qui saurait le dire. Tout au plus peut-on timidement penser que l'année qui vient pourrait être décisive.

En tout cas, les vœux de ceux qui, voulant absolument comparer deux guerres incomparables, prétendaient que 1943 serait 1918 et verrait la fin de ce conflit comme 1918 avait vu la fin de l'autre ; ces calculs, disons-le, se trouvent déjà singulièrement en défaut. Il est toujours vain, et un peu ridicule, de jouer les prophètes en prévoyant ses désirs pour la réalité.

POUR AMELIORER NOTRE PRODUCTION DE POMMES DE TERRE

Les Français sont grands consommateurs de pommes de terre : en un an — en période normale, s'entend — il leur en faut 8 millions de tonnes. Or, la plupart des pommes de terre françaises sont soumises à des maladies de dégénérescence qui réduisent de moitié leur rendement et leur qualité.

En temps habituel, on régénère la pomme de terre en substituant aux tubercules de semence fournis par la récolte, des tubercules de Hollande. En 1930-37, vinrent ainsi de Hollande, à des prix fort élevés, plus de 60 tonnes de plants et une grande quantité d'Angleterre, d'Allemagne, des pays baltes, etc...

Nous ne pouvons plus nous permettre pareil luxe. On en est donc venu à imaginer la reproduction des pommes de terre par semis de graines, et à l'Observatoire du Pic du Midi, des expériences ont eu lieu, il y a une dizaine d'années, qui ont permis de faire entrer le procédé dans la production. Actuellement, la haute vallée de l'Adour et une partie de la Haute-Garonne sont devenues de vastes terres de semence issue de semis de graines.

Pour être précis disons que dans la vallée de Campan, après quatre ans — alors que l'on pouvait croire les propriétés de la nouvelle variété produite annihilées par le temps — des pieds issus de graines ont eu un rendement double de pieds issus de tubercules, sélectionnés pourtant.

Pareille initiative ne doit pas rester isolée. Bientôt, des cultivateurs privés pourront, non seulement bénéficier des tubercules nouveaux, mais encore en produire eux-mêmes, l'Etat prenant à sa charge les frais d'installation si les intéressés ne peuvent y subvenir.

PALAIS DES FETES

Samedi 25 décembre, matinée 15 h., soirée 21 h., dimanche 26, deux matinées : 1^{re} 13 h. 45, 2^e 16 h. 30, soirée 21 h., LE COMTE DE MONTECRISTO (1^{re} époque), avec un bon complément. France Actualité.

CHRONIQUE DU LOT

DISTRIBUTION DE SEMENCES DE LEGUMES SECS AUX COLLECTIVITES

Les collectivités du Lot, créées postérieurement au 1^{er} octobre 1943, pourront bénéficier, comme les autres collectivités, de bons de semences de légumes secs pour les ensemencements du printemps 1944.

Elles devront, dans ce but, adresser, avant le 31 janvier 1944 à la Direction des Services Agricoles, « Maison de l'Agriculture » à Cahors, une demande sur laquelle elles mentionneront : la dénomination exacte et l'adresse de la collectivité ; la date du certificat d'agrément de la Préfecture ; la superficie devant être réservée à la culture des haricots ; la superficie devant être réservée à la culture des pois.

La surface à consacrer à la culture des légumes secs ne devra pas dépasser 30 0/0 de la superficie totale cultivée par la collectivité.

La valeur des bons de semences délivrés par le Directeur des Services Agricoles est la suivante : pois, 150 kg. par ha. ; haricots, 100 kg. par ha.

Les bons devront être déposés par les collectivités chez un fournisseur de leur choix. Si des collectivités ne peuvent obtenir la livraison des légumes secs de semences auxquels leur droit leur donne droit les bons qui leur ont été délivrés, elles devront faire parvenir ces bons, au plus tard le 15 février 1944, au Groupement National Interprofessionnel de la Production des Semences, « Section : Graines Potagères », 2, rue du Louvre, à Paris.

Pour le maintien et le développement de l'artisanat rural

On n'a pas à démontrer l'étroite dépendance dans laquelle se trouvent les milieux ruraux en général, vis-à-vis des artisans des campagnes, la fermeture d'un atelier dans un bourg souvent eu les plus graves répercussions sur l'existence même de l'agglomération.

L'âge moyen des artisans ruraux étant supérieur à 50 ans, il y aurait lieu de craindre que, dans une dizaine d'années, la plupart des maréchaux ferrants, des charrons, des forgerons, des bourelliers de campagne n'aient disparu.

Une nouvelle loi a pour objet de prévenir cette disparition. Elle prévoit l'extension aux artisans déjà installés et désireux d'améliorer leur atelier ou leur maison du bénéfice de certaines dispositions de la loi de 1940 relative à la restauration de l'habitat rural avec la participation financière de l'Etat. Cette participation, dont le montant est compris entre 25 et 50 0/0 des dépenses engagées, ne pourra dépasser 25.000 fr. par établissement artisanal.

D'autre part, le texte nouveau accorde le bénéfice des dispositions de la loi relative à la construction des bâtiments et exploitations agricoles aux professionnels décidés à ouvrir un nouvel atelier ou à redonner de l'activité à un atelier fermé.

Pour bénéficier de l'aide de l'Etat, les travaux ne devront pas entraîner une dépense supérieure à 30.000 fr.

Ces mesures sont applicables aux artisans des campagnes exerçant dans des communes rurales — telles qu'elles sont définies par le code de la famille — une activité utile à la profession agricole.

Aux familles des travailleurs français en Allemagne

C'est le mercredi 29 décembre et non le 28 comme il a été indiqué précédemment qu'aura lieu la fête de Noël au Théâtre Municipal.

Nous vous rappelons que cette fête est donnée à l'intention des enfants des ouvriers français travaillant en Allemagne et des prisonniers transformés, au cours de laquelle il sera procédé à une distribution de jouets et de friandises.

M. Marcel Sendrail est reçu à l'Académie des Jeux Floraux

Le dimanche 19 décembre 1943, l'Académie des Jeux Floraux a reçu solennellement M. Marcel Sendrail, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de l'Université de Toulouse, au fauteuil occupé précédemment par M. Henri Duméril, professeur honoraire à la Faculté des Lettres.

M. Joseph Calmette, membre de l'Institut, a prononcé l'éloge du regretté défunt, et M. Rozès de Brousse, félibre majeur, a répondu au remerciement du récipiendaire.

CONTINGENTEMENT DE L'ELECTRICITE

Fermeture provisoire
de certains établissements

L'arrêté de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle, en date du 3 décembre 1943 (J.O. du 5 décembre), relatif à une modification provisoire des heures de travail et des conditions d'attribution du repos hebdomadaire, qui avait été temporairement suspendu pour la zone sud, est applicable à compter du lundi 20 décembre 1943.

Le texte de l'arrêté impose, pour tous les établissements industriels, commerciaux, artisanaux ou coopératifs :

1^o une fermeture de deux jours consécutifs chaque semaine :
a) pour les établissements disposant d'une puissance supérieure à 20 kilowatts, les jours de fermeture sont fixés d'après un plan de coupure établi en exécution des instructions de l'Ingénieur en Chef de la 5^e circonscription électrique à Toulouse ;

b) pour les usagers disposant d'une puissance inférieure à 20 kilowatts, les deux jours de fermeture sont en principe fixés le samedi et le dimanche, sauf dérogations ; notamment, pour les établissements ouverts au public, la fermeture du samedi sera remplacée par une fermeture du lundi.

Une dérogation générale est prévue à l'article 3 de l'arrêté pour les organes suivants :

Etablissements hospitaliers, services publics de l'eau, du gaz, de l'électricité, transports, exploitations techniques des postes, télégraphes, téléphones et radiodiffusion, exploitations de combustibles minéraux, magasins d'alimentation, pharmacies, hôtels, restaurants, salles de spectacle.

Des dérogations individuelles pourront être accordées aux établissements dont le fonctionnement ne peut être interrompu sans inconvénients très graves, notamment : usines d'alimentation, entreprises de battage et de minoterie, dont le fonctionnement continu est indispensable à l'entretien, imprimeries et journaux.

Les dérogations seront accordées par décisions concertées de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées chargé du contrôle des D.E.E. et de l'Inspecteur du Travail.

2^o l'interdiction d'utiliser de l'énergie électrique pendant les journées des 28, 29, 30 et 31 décembre 1943.

Cette mesure concerne tous les établissements industriels et commerciaux dont la fermeture n'est pas obligatoire puisqu'ils peuvent employer du personnel sous réserve que l'énergie électrique soit utilisée uniquement pour les travaux d'entretien, de réparation du matériel et pour le fonctionnement des services de sécurité.

Consommation autorisée pour décembre 1943. — Pour les usagers soumis au régime de droit commun, la consommation autorisée de décembre des établissements fermant deux jours par semaine est calculée en appliquant le coefficient 0,83 (83 p. 100) à la consommation autorisée dont le même établissement a bénéficié pour le mois de novembre 1943.

Nota. — L'attention des usagers est tout spécialement attirée sur ce qu'ils s'exposent, en cas de dépassement de leur consommation autorisée, à des pénalités pécuniaires élevées en raison de ce que le nouveau barème publié dans la presse prévoit des pénalités allant de 1 fr. à 27 fr. le kilowatt-heure de dépassement.

COUR D'APPEL D'AGEN

Une dame, Marie-Louise S..., poursuivie pour adultère et complicité, avait été condamnée par le tribunal de Cahors à 200 fr. d'amende.

Son complice, M. V..., avait été relaxé. La Cour condamne Mme S... et M. V... à un mois de prison. La partie civile obtient le franc de dommages-intérêts qu'elle réclamait.

Par jugement du 12 octobre 1943, le tribunal de Figeac avait relaxé des fins de la poursuite Mme Paule Finkelkrantz, accusée de blessures involontaires. La Cour a confirmé ce jugement.

Léon Bach, de Cahors, poursuivi pour évasion d'un chantier pénitentiaire, avait été condamné par le tribunal de Cahors à 2 mois de prison. La Cour d'Appel élève cette peine à 10 mois.

Pour tromperie sur la qualité de la marchandise vendue, Mme Marguerite Boutarel a été poursuivie devant le tribunal de Cahors et relaxée.

La Cour d'Appel, qualifiant cette poursuite de vin mouillé, la condamne à deux amendes, une de 600 fr., l'autre de 50 fr., et la condamne en outre au quintuple des droits fraudés, majorés de 10 décimes, et à la confiscation du vin, dont la valeur est fixée à 250 fr.

Le rationnement aux Indes

La radio a annoncé que lord Wavell, vice-roi des Indes, avait décidé l'établissement de mesures de rationnement et de contrôle des prix dans les grandes villes.

Une politique alimentaire est prévue pour l'Inde tout entière. Le vice-roi a décidé que si le besoin s'en faisait sentir, il prendrait des mesures draconiennes pour appuyer sa politique.

L'Indochine prend des mesures de défense

On apprend que 300.000 hommes des effectifs de l'armée de Tchoung King sont concentrés dans le secteur de Gion, à la frontière de l'Indochine française.

En conséquence, le gouvernement français de l'Indochine a pris ses dispositions pour défendre les frontières de l'Indochine française contre tout agresseur.

L'Italie va reprendre la lutte aux côtés de l'Allemagne

M. Pavolini, secrétaire général du parti fasciste républicain, est arrivé samedi à Gènes, afin d'inspecter les organisations du parti.

Dans un discours prononcé devant une assemblée des fascistes de la ville, M. Pavolini a parlé de l'entrée prochaine de la nation italienne dans la lutte aux côtés de l'Allemagne.

Suppression de trains de voyageurs

Le secrétaire d'Etat aux communications fait connaître :

En raison de la gravité de la situation en charbon et en électricité, de nouvelles et importantes réductions de trains de voyageurs seront effectuées, notamment du 25 décembre au 1^{er} janvier inclus, période au cours de laquelle il importe que le public s'abstienne de voyager, sauf motif impérieux.

Les suppressions de trains seront publiées par voie d'affiche dans les gares et d'encarts dans les indicateurs.

En peu de mots...

● Après inventaire, des biens de M. Ford, ancien président de la Société des automobiles Ford, le montant de la succession se chiffre à environ 65 millions de dollars.

● Une campagne est déclenchée en Grande-Bretagne contre les rats qui ont endommagé, en une année, 200 millions de tonnes de vivres. On évalue à un million le nombre de rats qui ont été exterminés durant les derniers mois.

● Le Führer a décoré de la Croix de fer M. Jacques Doriot, chef du P.P.F., qui combat dans les rangs de la Légion des volontaires français contre le bolchevisme.

● Au tirage de la Ville de Paris 1942, les numéros 57.015 et 57.039 gagnent chacun 1 million ; les numéros 511.815 et 511.839 gagnent chacun 500.000 fr.

● Le Conseil municipal de Lille a voté une somme de 500.000 fr. pour organiser l'aide aux jeunes mères de famille.

Envoi en Allemagne de livres d'études ou scientifiques

Le « Centre d'entraide aux Etudiants prisonniers de zone sud » (20, rue François-Garcin à Lyon), fondation de l'Union nationale des Etudiants, nouvellement organisée sous la présidence du recteur de l'Université de Lyon et sous le haut-patronage de la Croix-Rouge Française, avise les familles qu'il met ses services à leur disposition :

1^o Pour rechercher et envoyer en Allemagne tous les livres d'études ou scientifiques qui pourraient être demandés par un prisonnier de guerre (ou un travailleur) ;

2^o Pour acheminer à leurs destinataires les colis individuels d'ouvrages de cette nature confectionnés par les familles.

Pour ces envois, peuvent être assimilés aux livres : les périodiques universitaires et professionnels ; les cours de facultés et conférences dont le centre assure la polygraphie ; le matériel d'expérimentation.

Le Centre fait également parvenir en Allemagne tous renseignements sur les carrières nouvelles, les examens ou concours à programme réduit ou réservés aux prisonniers. Enfin, il accueille avec joie tous les rapatriés qui désirent des renseignements concernant leurs études, sont intéressés par des prêts de livres, recherchent des restaurants ou des pensions d'étudiants, etc...

Un menu sans matières grasses

Par suite de la pénurie de matières grasses, il pourra arriver que dans certains départements tous les tickets de la carte mensuelle ne soient pas honorés. Une difficulté spéciale se posera de ce fait pour les consommateurs prenant au restaurant tous leurs repas pour chacun desquels ils doivent remettre cinq grammes de matières grasses.

En ce cas, les préfets auront à prendre un arrêté spécifiant que les restaurants seront tenus de présenter à leur clientèle, pour les repas pris après quinze heures et parmi les trois menus qui peuvent être offerts à son choix, un menu au moins ne comportant aucune remise de tickets de matières grasses. Il appartiendra aux restaurateurs de composer le cas échéant ce menu avec des plats ne comportant pas de matières grasses (potage, œufs, pâtes ou légumes cuits à l'eau).

Ces dispositions sont applicables immédiatement.

Nice bombardée de nouveau par l'aviation anglo-américaine

La banlieue de Nice a subi le 19 décembre une nouvelle attaque de la part de l'aviation anglo-américaine.

Une commune a été particulièrement touchée : des maisons d'habitation ont été détruites.

On compte trois morts et une dizaine de blessés sérieusement atteints dans la population civile.

Un attentat contre le siège de la milice française à Agen

Samedi, alors que la ville d' Agen, par suite d'une panne, était plongée dans la plus noire obscurité, trois bombes étaient placées devant le siège de la milice française, Bd Pétain. Un seul des engins a éclaté, éventrant la devanture.

Un gardien de la paix a été légèrement blessé.

Pèlerinage à la maison natale de Pasteur, à Dôle

En province, à Dôle, ancienne capitale de la Franche-Comté, une petite rue entre de hauts pignons du XVIII^e siècle, où domine l'odeur de la tannerie, profession traditionnelle. Dans une de ces maisons, se rendent, ce 27 décembre, toute la journée, isolément, enfants et grandes personnes, recueillis comme pour la visite d'un sanctuaire. Commémoration discrète, tant que durera la guerre, d'un anniversaire mémorable.

En 1922, la Maison Natale est devenue un Temple du Souvenir ; en 1936, en suite du don fait par la famille Pasteur-Vallery-Radot de la maison paternelle du savant à Arbois, fut constitué un ensemble unique au monde pour évoquer la vie privée d'un des humains les plus accomplis, en même temps que la genèse, l'enchaînement, les conséquences d'immortels travaux. Les pèlerins s'y succèdent, par milliers, étrangers et Français, et, chaque 27 décembre, les concitoyens de Pasteur passent à une nouvelle génération la consigne de la fidélité et de la gratitude.

Pasteur n'est point une gloire distante : « Je suis fils de tanneur, mon père était ouvrier, il a été mon premier maître. » Le caractère de l'homme captivé autant que le génie du savant.

Les voisins de la famille Pasteur, au début du XIX^e siècle, furent les témoins de l'éducation rude donnée au fils du tanneur, comme de l'existence laborieuse, sévère et digne de ces artisans, qui se déroulaient en harmonie avec la leur propre. Le retour des années ramène les mêmes épreuves. Jean-Joseph Pasteur avait servi dans la Grande Armée, eux répondirent à l'appel du tocsin de 1914 et 1939. Ils souffrirent dans leur chair ou donnèrent leurs fils. Comme lui, ils espèrent en la Patrie.

Son prestige qui n'a pas fait couler une larme, mais qui a valu, vaudra éternellement à la France, le respect des nations, impressionne sans éraiser. Les vitrines de la Maison Natale, qui offrent une synthèse de toutes les découvertes pastoriennes, ne sont point pour eux des arcanes impénétrables. Pasteur a travaillé sur les animaux de la ferme, sur le vin des coteaux arboisiers ; l'homme moyen comprend par les résultats, chaque jour appliqués dans la vie courante, ce que l'activité humaine a retiré de son œuvre.

La Maison Natale est bien le Musée du Peuple par excellence. L'atelier du tanneur, obscur, froid, humide, est proche de la chambre familiale, pour la femme, la mère de fa-

mille tient les comptes de la petite industrie ou veille au ménage de cinq personnes, tandis que le père lit à tous quelques pages du philosophe comtois Joseph Droz sur « L'Art d'être heureux » ; les documents exposés donnent une leçon que les cœurs ne peuvent oublier.

De nos jours, où l'on proclame la faillite de maint système d'éducation, où sur de nouveaux principes pédagogiques et culturels l'on veut rétablir la France dans son ancienne renommée, la Maison Natale représente le rendez-vous idéal des éducateurs, des élèves et des parents. Le mot d'ordre du Chef de l'Etat : « Travail, Famille, Patrie », y est appliqué avec une perfection confirmée par un illustre exemple.

Le Maréchal Pétain vient de manifester particulièrement sa sollicitude à l'égard de ceux qui maintiennent le souvenir de l'illustre savant, en faisant accorder à la Société des Amis de la Maison Natale de Pasteur une subvention importante. Il est consolant de voir ainsi que, pour la première fois, les pouvoirs publics s'intéressent aux véritables valeurs de notre pays.

D'ailleurs, le Maréchal Pétain n'a-t-il pas un précurseur dans Louis Pasteur, qui s'écriait au lendemain de notre défaite de 1871 : « Je croirais commettre un crime et mériter la peine des déserteurs si j'allais chercher loin de ma patrie dans le malheur une position matérielle meilleure que celle qu'elle peut m'offrir. »

A l'approche de l'anniversaire, les écoliers d'Arbois écoutent leurs maîtres leur parler de Pasteur ; au cours de ce mois, ils accompliront tous ensemble ce pèlerinage. Ainsi s'entretient un précieux trésor de sentiments, qui se communique aux innombrables touristes émus et charmés.

De nos lointaines colonies où fonctionnent des Instituts Pasteur, convergent aussi des pensées vers le berceau du Maître, symbole d'harmonie entre la Mère-Patrie et les peuples de toutes races qu'elle a comblés de sa sollicitude.

Ce soir du 27 décembre, la veillesse s'éteindra ; les fleurs bientôt se faneront, mais une petite ville comtoise aura prouvé que la France ne se laisse prescrire aucun devoir. Le berceau de Pasteur, qui vit des libéralités de toutes les nations, reste et restera le centre d'un culte où toute humanité se doit de communier.

Le grand Français qui naquit dans cette humble demeure aura haussé sa patrie aimée à un rang qui ne pour-

BIBLIOGRAPHIE

LA FORESTERIE

Roman par André Zwingelstein, préface de Isabelle Sandy. Dans le pittoresque décor d'une haute vallée vosgienne, le tissage de *La Foresterie*, vieux d'un siècle, groupe comme un monde en miniature une population bigarrée : employés débonnaires déjà embourgeoisés ; ouvriers menant une existence de bohèmes ; ou bien encore tâcherons errants qui cherchent quelques semaines ou quelques mois d'embauche, avant de reprendre leur course vagabonde.

C'est dans cette ambiance, admirablement décrite par André Zwingelstein, titulaire de plusieurs prix littéraires, que se déroulent concurremment une intrigue sentimentale, âpre et passionnée, et un drame dont la portée morale et sociale n'échappera à aucun lecteur : celui de la lutte, des efforts désespérés que tentent une entreprise moyenne et des ouvriers fatigués de l'obéissance passive, pour essayer de se soustraire à l'écrasante tyrannie des grands trusts.

Sobrement écrit, et pourtant infiniment évocateur, ce roman où l'intérêt ne se ralentit jamais et dont certains passages atteignent à une émouvante grandeur comptera certainement parmi les œuvres les plus solides, les plus durables de la période présente. Un volume (avec couverture illustrée par Jacques Liouzu), 30 fr. La Nouvelle Edition Française, 12, rue Vélane, Toulouse.

SERVICES AUTOMOBILES DE TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS

Suppression de l'exploitation certains jours fériés

Les services routiers de voyageurs, assurant le service postal, pouvaient jusqu'à ce jour être assurés sans autorisation spéciale de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du département, tous les jours fériés, lorsque ceux-ci tombaient un samedi ou un lundi.

La pénurie croissante des matières nécessaires aux transports routiers et notamment des pneumatiques oblige M. le Ministre des Communications à supprimer cette tolérance.

Dès maintenant, lorsque le jour férié tombera un samedi ou un lundi, tous les services automobiles de voyageurs seront supprimés ce jour-là, comme s'il s'agissait d'un dimanche.

La présente prescription sera mise en vigueur immédiatement et notamment s'appliquera au 25 décembre prochain et au 1^{er} janvier 1944.

Le maïs pourra être vendu en épis

Jusqu'au 31 décembre 1943 inclus, le maïs pourra être livré en épis par les producteurs aux organismes stockeurs, en vertu d'un arrêté paru au « Journal Officiel ».

Pendant cette période, le maïs ainsi livré sera payé à un prix égal à 75 0/0 du prix de base du maïs en grains, fixé par le décret du 12 juillet 1943, diminué de 10 0/0.

La vente du maïs en épis au profit des utilisateurs est également autorisée.

Dans ce cas, le prix sera fixé à 75 0/0 des prix légaux d'achat du maïs en grains, majoré de la marge de rétrocession de 26 fr. 40 et de la taxe sur les transactions.

INDEFRISABLE sans APPAREIL sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux.

A la Maison POPOVITCH

20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction

ETAT-CIVIL

du 17 au 23 décembre 1943

Naissances

Dijoud Gérard, rue Wilson. Rolve Jean-Pierre, rue Wilson. Mary Marie-Claude, rue Wilson. Tariatre Bernard, rue Wilson. Colin Jacques, rue Wilson. Andrieu Pierre, rue Wilson. Bouygues Raymond, rue Wilson. Frauziol Jean-Louis, rue des Badernes, 29.

Publications de mariages

Lexoul Jean, chauffeur, et Barel Odette, employée de bureau. Villiot Daniel, caporal chef de guet, et Dutay Henriette, s.p.

Décès

Gauch Eulalie, s.p., 66 ans, rue Wilson. Vergnes Antoine, retraité, 85 ans, rue Wilson. Tournant Alice, Vve Bacou, s.p., 57 ans, av. Jean-Jaurès, 5. Barthélémi Jean, retraité, 77 ans, aux Mathieux. Crudy Augustin, s.p., 73 ans, Bd Gambetta, 45. Le Mouillour Jacques, 10 jours, rue Wilson. Jouvent Robert, 4 ans, rue Wilson. Grin Jeanne, épouse Peyrat, s.p., 54 ans, rue Joffre, 5. Pagès Marie, Vve Batut, s.p., 70 ans, rue du Tapis-Vert, 10.

Ration supplémentaire de vin

Contrairement à certains communiqués parus dans la Presse, le Délégué départemental du C.C.R.B. informe les consommateurs que les suppléments de vin accordés à l'occasion des fêtes ne visent que les consommateurs habitant des localités à suppléments nationaux et régionaux.

En conséquence, aucune distribution supplémentaire de vin ne sera effectuée dans le département du Lot.

La ration mensuelle de vin, pour les consommateurs des catégories J3, A, V, T, reste toujours fixée à 4 litres ; celle des consommateurs de la catégorie C à 6 litres.

Enfants évacués des régions bombardées

Toute famille ou collectivité désirent recevoir un ou plusieurs enfants réfugiés à titre gratuit ou payant doit préalablement obtenir l'accord du service des réfugiés de la Préfecture.

Faute de se conformer à cette règle, les intéressés perdent tout droit aux avantages (allocations, chaussures, vêtements) qui peuvent être accordés aux réfugiés.

Accidents du travail

Un ouvrier terrassier, Jean Josse, travaillant sur un chantier de la gare de Cahors, lorsqu'il reçut un coup de pioche au bas-ventre.

Il devra observer 15 jours de repos. Un chauffeur de la S.N.C.F., M. André Riga, a glissé sur le marchepied de la machine et s'est fait à la jambe gauche des plaies profondes.

Il sera obligé d'observer un long repos.

Legs aux familles nombreuses

La commission spéciale instituée par testament de M. Teyssie, de Tonzac, s'est réunie le 18 décembre à l'hôpital-hospice, à l'effet de désigner le bénéficiaire de la rente de 500 fr. donnée tous les ans au père ou à la mère d'une famille nombreuse.

Cette somme a été attribuée à M. Alban Valety, de Montcabrier, père de 8 enfants vivants.

VENTES et ACHATS

de propriétés AGENCE

CYRILLE VAISSIÉ

2, rue Portail-Alban, 2

CAHORS (Lot)

Tél. 662

R. C. Cahors 4.365

UNE NOUVELLE EMISSION DE LA RADIODIFFUSION NATIONALE

« L'ETONNANTE HISTOIRE DE LA MER »

Lundi 27 décembre à 21 h. 45, la Radiodiffusion Nationale inaugurera une série d'émissions consacrées à la gloire de la Mer et où seront évoqués les merveilleuses aventures des découvreurs français, des grands corsaires, des navigateurs les plus célèbres, ainsi que les exploits des grands amiraux.

« L'Etonnante Histoire de la Mer », tel sera le titre de cette émission qui fera revivre également les plus belles légendes de la Mer : Ulysse et les Sirènes, Antoine et la galère de Gléopâtre, l'Albatros et le Vaisseau Fantôme, etc...

Ces récits et ces légendes racontés par Sévrane, et illustrés par des pages musicales spécialement écrites par Louis Aubert, mettront en relief de magnifiques exemples d'énergie, de droiture qui se développent au contact de l'immensité. Ils traduiront également tout le charme, toute la poésie de l'Océan.

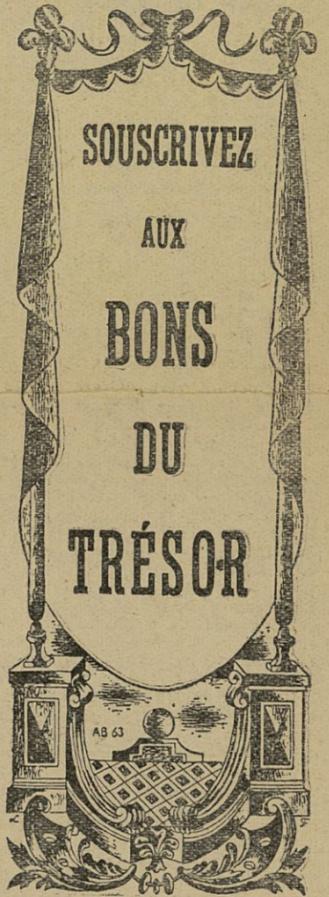
Ecoutez ces émissions tous les lundis à 21 h. 45, sur les antennes de la Radiodiffusion Nationale (longueur d'onde, 386 m. 60).

La charte corporative de la charcuterie

En vertu d'un décret publié samedi par le « Journal Officiel », il est créé une corporation de la charcuterie, comprenant toutes les personnes morales et physiques, patrons, compagnons et employés, exerçant à titre principal ou participant à l'exercice de la profession de charcutier.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré, samedi 25 décembre (fête de la Noël), par la pharmacie Heilles ; le dimanche 26 décembre et le lundi jusqu'à midi par la pharmacie Orliac.



LES FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 27 décembre. — Beaugard, Cazals, Reyrevignes, Mauroux, Puy-brun.

Mardi 28 décembre. — Nadaillac-de-Rouge, Terron.

Mercredi 29 décembre. — Cremps, Laramière, Soturac.

Jeuvi 30 décembre. — Peyrilles.

Vendredi 31 décembre. — Biars-sur-Cère, Gramat, Montcuq, Montet-et-Boujal, Payrignac.

Samedi 1^{er} janvier. — Aynac, Gignac, Belmont-Ste-Foy, Gagnac, Labathude, Vayrac, Limogne, Ste-Colombe.

Office de notaire

M. Jean Vieillescazes est nommé notaire à Bretenoux, en remplacement de M. Madelmont, destitué.

Répression du marché noir

Le Préfet du Lot communique :

Sur décision de M. le Préfet du Lot, 11 tonnes de pommes de terre, qui avaient été achetées à des prix nettement excessifs, à divers propriétaires des communes de St-Jean-Lespinnasse et de St-Médard-de-Prèsque, ont été confisquées au profit du Ravitaillement général.

En outre, le courtier qui s'était chargé de collecter ces pommes de terre pour le compte d'une collectivité s'est vu infliger une amende administrative de 16.000 fr.

Dans l'Artisanat

Par arrêté de M. le ministre de la production industrielle et des communications, M. R. Landat, artisan, conservateur à Condom, est nommé chef régional des artisans conservateurs de la région de Toulouse, comprenant le département du Lot.

ETRANGE MARIAGE

par CONCORDIA MERREL N° 20

Hélas ! pourquoi ne pouvait-il répondre : « Non ? »

Quant à Honor, elle aurait voulu disparaître entre les poutres de la jetée et être engloutie dans la mer proche. Comment avait-elle pu poser cette question ?

— Je n'avais pas l'intention de vous interroger, Quentin, bégaya-t-elle en devenant écarlate. La question m'est venue aux lèvres involontairement... Jusqu'à ce moment, j'avais oublié l'existence de cette femme.

— Oubliés-la, supplia-t-il.

— Le pouvez-vous ?

— Il le faut bien, n'est-ce pas ?... Et il ajouta en riant d'un rire différent... si notre complot doit réussir...

— Oh ! mais il ne peut pas réussir !... Je veux dire que personne ne peut aimer « par ordre »... On aime ou on n'aime pas... Nous n'y pouvons rien.

Il la regarda quelques instants en silence, puis il dit :

— Alors, vous renoncez à me rendre amoureux ?

— L'amour vient soudainement, sans qu'on s'y attende, qu'on le veuil-

le ou non ! N'y pensons donc plus, Quentin. Je ne me rendais pas bien compte de la portée de mes paroles quand j'ai dit cela.

— Et maintenant ?

Il y avait quelque chose de dur dans cette question :

— Oui... maintenant... il me semble que je comprends... dit-elle d'une voix presque inintelligible.

Quentin contemplant la mer agitée, le regard perdu à l'horizon. Il parut tout à coup morose et nerveux.

— Très bien. Je comprends aussi. Venez, allons déjeuner, dit-il en se dirigeant vers l'autre extrémité de la jetée.

— Ils marchèrent en silence, leur animation du début tombée soudain au-dessous de zéro ! Même le soleil paraissait moins brillant et moins chaud.

Pendant le lunch, en dehors des questions relatives au menu, ils échangeaient de rares paroles. Vers la fin du repas, Quentin leva les yeux et dit :

— Mon voyage à Brighton avait pour but principal de vous annoncer mon prochain départ.

Honor sursauta.

— Votre départ ? Quand ?

— Tout de suite.

Honor devint livide et son cœur défaillit, mais cela, Quentin ne pouvait le voir.

— Voulez-vous dire aujourd'hui ? finit-elle par prononcer avec difficulté.

— Non. Mais demain.

— Mais ce voyage n'a-t-il pas été improvisé ? Vous ne m'en aviez pas parlé avant ma venue ici.

— J'ai été, depuis, passer deux jours chez ma mère. J'ai eu alors l'occasion de constater que ses affaires sont mal

conduites et j'ai décidé d'aller m'en occuper sur place.

— Je comprends... fit Honor, trop bouleversée pour pouvoir en dire davantage.

— Ma mère, continua Quentin, a de très importantes propriétés au Darnavaal, d'où elle tire la plus grande partie de son revenu. Mon père, autrefois, dirigeait lui-même cette exploitation, et après sa mort son associé prit les affaires en main. Il y a quatre ans l'associé est mort à son tour et ma mère a confié ses intérêts à un régisseur. Depuis cette époque, tout a mal marché. Dernièrement, ledit régisseur a télégraphié à ma mère qu'il a reçu une offre avantageuse pour la vente globale du domaine et il lui a conseillé d'accepter. Ma mère venait précisément, la veille de mon arrivée, de mettre à la poste une lettre, autorisant son représentant à vendre aux conditions proposées. Sur ma demande, ma mère m'a communiqué toute la correspondance relative à ses propriétés ; j'ai étudié le dossier depuis le début de la nouvelle gérance, et j'ai l'impression qu'il y a quelque chose de louche.

— Ah ! je m'explique maintenant la véritable raison de votre venue ici. Puis, changeant soudain d'expression, elle dit :

— Désirez-vous que je vous accompagne ? Pour conserver les apparences, ce serait peut-être préférable, se hâta-t-elle d'ajouter.

Il la regarda en riant :

— M'accompagner ? Je n'envisage pas cette possibilité. Le Darnavaal fait partie de la colonie du Cap ! Ce n'est pas précisément la porte à côté,

— La colonie du Cap ? Alors vous serez absent très longtemps ?

— Assez longtemps évidemment. Cela a-t-il beaucoup d'importance ?

Le ton de cette remarque modifia les sentiments d'Honor :

— Peut-être pas... Je suis surprise... Voilà tout.

— Voilà tout ? A un certain point de vue, les choses seront ainsi plus faciles pour vous.

— Plus faciles ? Je ne vois pas bien de quoi il s'agit, reprit-elle perplexe et chagrine.

De toute l'amicale et gaie camaraderie de la matinée, il ne restait donc rien ? Pourquoi avait-elle fait allusion à Rosalie ? Pourquoi ne s'était-elle pas contentée de profiter de l'instant présent ? Elle dit enfin :

— Vous me manquez beaucoup, Quentin.

— Bien que je sois un infernal géneur ?

— Mais l'êtes-vous ?

Elle ne s'expliquait pas encore le complet changement dans l'attitude de Quentin.

— En tout cas, vous ne l'êtes pas pour moi, époux-ami, ajouta-t-elle en faisant un timide effort pour retrouver le ton de bonne amitié.

A ce moment, pour compliquer davantage la situation, Jim Pelham, encore tout meurtri de la scène du matin, les yeux gonflés d'avoir pleuré, pénétra dans la salle du restaurant. Il ne s'attendait pas à voir Honor, il perdit contenance, s'arrêta brusquement, regarda le couple avec stupeur. Quentin, qui lui tournait le dos, comme averti mystérieusement, se retourna et aperçut Pelham. Il reprit aus-

siôt après sa position normale et dévisagea Honor. Celle-ci eut conscience qu'elle rougissait de la naissance de ses cheveux jusqu'au cou. Pelham, inexpérimenté et trop ému pour agir avec présence d'esprit, gâta encore les choses par son manque de courtoisie. Il revint sur ses pas et sortit.

Honor attendit que Quentin parlât. Mais celui-ci garda longtemps le silence, puis finalement, fit quelques remarques insignifiantes. Au moment où ils allaient partir, il dit :

— Honor, regardez-moi.

Elle leva les yeux aussitôt, et leurs regards se croisèrent :

— Quelle arrière-pensée aviez-vous quand vous m'avez dit tout à l'heure qu'en me faisant part de votre projet à Londres, vous ne vous rendiez pas compte de sa portée, et que maintenant vous comprenez ?... Honor, avez-vous depuis appris à aimer ?

Honor rougit encore et répondit en détournant les yeux :

— Je vous en prie, Quentin, ne me posez pas cette question.

— Est-ce qu'il n'est pas naturel que je sache à quoi m'en tenir ? Honor, rappelez-vous nos conventions. Vous voyez, ce n'est pas une plaisanterie. Ne suis-je pas en droit de vous demander de me répondre ?

— Je vous en prie... ne me le demandez pas... sinon...

— Si ! je vous le demande ! insistait-il.

— Je vous répondrai, et avec des larmes dans la voix, comme une enfant fâchée, elle ajouta : — Je ne puis pas m'empêcher de tout vous dire.

— Et vous ne désirez pas me le dire.

LE PLAN D'URBANISME DE CAHORS

Nous avons dit quelle était la situation à Cahors en cette matière, comment le Conseil municipal se trouvant en présence d'une carence complète avait ouvert sur la proposition de M. Colomb un crédit de 100.000 fr. pour l'établissement d'un plan complet de Cahors, indispensable autant pour les aménagements futurs que pour le bon entretien des canalisations existantes.

Après cette décision, la municipalité était entrée en pourparlers avec des maisons spécialisées dans ce genre de travaux. Mais ces pourparlers ont été interrompus et l'on va savoir pourquoi.

C'est que, pendant qu'ils se poursuivaient, fut promulguée la loi de juin 1943 qui changeait toutes les conditions de l'affaire. On va voir comment.

Cette loi constitue un droit nouveau en la matière. Elle établit une sorte de charte de l'urbanisme dont elle devient la loi essentielle comme la Loi municipale l'est pour les communes.

Ce droit nouveau comporte une extension des services d'Etat et un renforcement de leurs pouvoirs. L'Etat étend son autorité. Il fait de l'urbanisme une chose qui dépend surtout de lui et, s'il accroit sous sa surveillance les obligations des collectivités locales, en contre partie, c'est lui qui paye :

initative des communes pour établir le projet qu'elles sont tenues d'avoir, il appartient désormais au Délégué général de l'Equipement National de faire dresser ce projet par un homme de l'Art qu'il désignera ou qu'il agréera.

La commune n'est pas libre de s'adresser à qui bon lui semble et si elle désigne quelqu'un, celui-ci doit être jugé apte par le Délégué général. En revanche, les dépenses entraînées par l'établissement de ces projets sont supportées en totalité par l'Etat.

Ajoutons quelques précisions sur cette nouvelle législation qui innove si hardiment. Elle étend bien au delà de la surveillance et l'autorité de l'Etat. Elle exige le permis de construire pour toute construction, que celle-ci soit ou non à usage d'habitation. Elle impose le permis pour les travaux entraînant atteinte au gros œuvre, ou surélévation des bâtiments, ou changement dans l'aspect extérieur des bâtiments, ainsi que pour les travaux qui entraînent modification de la distribution intérieure dans certaines conditions.

Le permis sera délivré par le Préfet, le Maire est dessaisi du droit de l'octroyer. Il ne fait que transmettre la demande.

Cette demande fournit le moyen de vérifier si les travaux à entreprendre sont en conformité avec les lois et règlements, l'alignement, le nivellement, les projets d'aménagement ; si ces travaux ne portent pas atteinte à la salubrité ou à la sécurité publiques, au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, à la conservation des perspectives monumentales et des sites ! Après l'achèvement des travaux et après avoir eu l'assurance qu'ils ont été exécutés comme il était prévu, le Préfet délivre un certificat de conformité qui vaut permis d'habiter !

Ces sujétions sont sanctionnées par des pénalités énergiques qui frappent sévèrement les contrevenants. Ajoutons que les administrations sont soumises aux mêmes règles et aux mêmes sujétions que les particuliers.

Le peu que nous venons de dire de cette nouvelle législation permet d'en concevoir l'importance et la nouveauté. Il s'agit, sous l'action et la sur-

LES TITRES D'ALIMENTATION DU MOIS DE JANVIER 1944

Voici les caractéristiques essentielles des titres d'alimentation qui seront valables à partir du 1^{er} janvier 1944 :

1^o Feuille semestrielle de coupons : Cette feuille sera délivrée en échange du coupon de la feuille de coupons du deuxième semestre 1943, portant la mention « coupon d'échange décembre 1943 » et dans les conditions habituelles. Le coupon d'échange de la nouvelle feuille portant la mention « coupon d'échange juin 1944 » ne devra pas être enlevé avant le mois de juin, sauf instructions contraires formelles de l'administration centrale déjà données ou qui seraient données pour certains cas particuliers. On remarquera que la nouvelle feuille de coupons comporte en haut de la souche des coupons, avec les numéros 15 et 16, l'indication « premier semestre 44 ».

2^o Feuille de tickets de pain : Cette feuille sera délivrée en échange du coupon n° 6 de janvier, dans les conditions habituelles.

3^o Tickets de viande : Coupon n° 7 de janvier.

4^o Denrées diverses : Coupon n° 7 utilisé en même temps que les tickets de viande. Il est rappelé que, jusqu'à nouvel ordre, en ce qui concerne le fromage, seuls les tickets-chiffres doivent être amputés sur les feuilles de denrées diverses des malades bénéficiaires des régimes 1 et 2.

5^o Suppléments pour travailleurs de force : Coupon n° 4.

6^o Tickets spéciaux : Ces feuilles seront attribuées suivant les mêmes modalités et aux mêmes consommateurs que précédemment.

7^o Titres d'alimentation en service en décembre et restant valables en janvier : Cartes individuelles d'alimentation, cartes de grossesse, feuilles de tickets de pommes de terre (valables du 1^{er} septembre 1943 au 29 février 1944), cartes d'inscription, feuilles de coupons d'inscription.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Bacou, décédée dans sa 57^e année, en son domicile, 5, rue Jean-Jaurès. Ses obsèques ont été célébrées samedi matin, au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Accident mortel

M. Désiré Dufeu, 30 ans, ancien agent de police à Cahors, a été tué accidentellement en allant prendre son service de gardien du service des voies.

Les obsèques de M. Dufeu ont été célébrées à Cahors, où réside sa famille. Nous adressons à Mme Dufeu, à tous les parents, nos sincères condoléances.

Chute sur la voie

M. J.-B. Bouillhol, contremaître à l'usine à gaz, étant en service de requis civil sur la voie ferrée, fit une chute de 3 mètres dans une tranchée.

Dans la chute, il a été fortement contusionné à l'épaule gauche et au genou droit.

La surveillance de l'Etat, de discipliner la croissance et la vie des agglomérations, les conditions de l'habitat sur tout le territoire. On a trop souvent parlé de la lutte contre le taudis sans jamais rien faire de sérieux contre ce fléau social. Avec une telle législation, on commencera du moins à l'entreprendre.

En ce qui concerne Cahors, où la première opération doit consister à établir un plan complet de la ville sans lequel on ne peut rien faire, ces règles législatives ont eu pour première conséquence d'arrêter l'initiative de la municipalité. Celle-ci n'avait plus à poursuivre elle-même l'établissement de ce plan pour lequel avait été prévu un crédit de 100.000 francs, puisque c'est l'Etat qui se réserve de le faire dresser sous sa responsabilité et à ses frais !

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes :

Vois. — Un jeune agriculteur du Tarn-et-Garonne, nommé Louis Bro, 18 ans, est condamné à un mois de prison avec sursis.

Une poursuite pour vol était dirigée contre un habitant de Cahors, M. J. A. N. Le tribunal, considérant que l'inculpé est atteint de troubles mentaux, prononce la relaxe.

Une peine de deux mois d'emprisonnement pour vol est prononcée contre Léon Leyrat, 30 ans, chauffeur à Brive. La partie civile au procès obtient le franc de dommages-intérêts demandé par elle.

Egalement pour vol, Joseph Sip, 46 ans, manoeuvre à Lauzac, est condamné à deux mois de prison.

La dame Eugénie Dangel, journalière à Prayssac, est condamnée à quinze jours de prison avec sursis pour vol de maïs.

Toujours pour vol, un cultivateur de Pradines, nommé Louis Frayssens, est condamné à une amende de 300 fr.

Violences. — Pour coups et blessures, un ouvrier manoeuvre de Touzac, nommé Firmin Signarelli, 38 ans, est condamné avec sursis à 200 francs d'amende.

Marcel Coulandris, 52 ans, retraité, et Lucien Bijoux, 30 ans, employé, domiciliés à Cabessut, ont échangé des coups. Ils sont l'un et l'autre condamnés à 400 fr. d'amende.

Une peine de 200 fr. d'amende est appliquée à Firmin Guiral, 40 ans, domestique de ferme, et à Lucien Dehailleur, cultivateur à Castelnau, qui se sont portés réciproquement des coups.

Abandon de résidence. — Joseph Ludweiss, 41 ans ; Michel Jukoub, 22 ans et Simmerauer, 43 ans, sont condamnés à quinze jours de prison pour abandon de résidence assignée.

Pour le même délit, le Polonais Lubo Miezplass, 30 ans, est condamné à un mois de prison.

Avortement. — Une fille de salle demeurant à Toulouse, Mlle Gisèle Dou-rain, 25 ans, est poursuivie pour avortement et condamnée à six mois d'emprisonnement.

Délits divers. — M. Jacques Ravy, 65 ans, employé à Albas, est condamné à 300 fr. d'amende pour défaut de mention de sa qualité de juif sur sa carte d'identité.

Une amende de 1.200 fr. est prononcée contre Mme Gramont, épicière, pour mouillage de lait.

Ouvrier agricole sans domicile fixe, Henri Mialou, 32 ans, est condamné à deux mois de prison pour vagabondage et ivresse.

M. Yvan Vus, 24 ans, boucher à Montaignu-du-Queray, a circulé en auto sans autorisation. 200 fr. d'amende.

Un vulcanisateur, M. D. Gongalvès, a vendu illicitement des pneus de vélo à M. Briéul. Acheteur et vendeur sont condamnés à 300 fr. d'amende.

Un bloc de charbon

M. Gau, employé à la S.N.C.F., au dépôt de la gare de Cahors, passait à côté d'une machine en cours de chargement, lorsqu'un bloc de charbon lui tomba sur le bras gauche.

Sérieusement contusionné au poignet et au coude, cet ouvrier devra interrompre son travail pendant une dizaine de jours.

Doigt écrasé

Le jeune René Soulaeroup, apprenti à l'usine d'éclairage général, appuya, par mégarde, sur la pédale de mise en marche d'une machine qu'il nettoyait.

Le mécanisme brusquement déclenché broya l'index gauche du jeune homme.



Les Sports

FOOT-BALL ASSOCIATION

A propos du match S.C.-Castelnaudary

AUX MECONTENTES

A la suite de la défection de Castelnaudary pour le match de dimanche dernier, le Comité du Stade Cadurcien Association croit devoir donner les explications suivantes au public cadurcien et à ses fidèles supporters :

Dimanche matin à 9 heures, Castelnaudary avisait téléphoniquement notre club que le rapide Marseille-Bordeaux passerait à Castelnaudary avec du retard et si, malgré cela, leur onze devait s'embarquer pour Cahors. Le Stade répondit affirmativement.

A midi, les Castelnaudariens téléphonaient à Toulouse, annonçant que la correspondance pour Cahors étant manquée, la seule issue pour que le match ait lieu était d'aller les prendre à Montauban en voiture. Ce qui fut fait. Mais hélas ! l'omnibus prenait une heure de retard au départ de Toulouse et c'est alors que les dirigeants de Castelnaudary, jugeant sans doute que tout espoir d'assurer la rencontre était vain, ne se présentaient pas à l'arrivée à Montauban.

Voilà toute la vérité, qui a rendu un public houleux et qui a soulevé bien à tort tant de critiques dans les rangs des spectateurs présents dimanche dernier au Stade Lucien-Desprats.

A l'heure où tout est bouleversement, il serait plus juste de constater les efforts accomplis par les organisateurs et dirigeants de clubs pour assurer aux rencontres — sinon leur régularité parfaite — du moins un caractère de sportivité méritant l'admiration, que de nuire au développement de tous les sports.

Le Foot-Ball, comme le Rugby, l'Athlétisme, la Boxe, le Cyclisme entendent continuer à vivre à Cahors, même quand il s'agit de vivre difficilement. — Le Comité.

Samedi 25 décembre, à 14 h. 30, la J.O. de Toulouse rencontrera au Stade Lucien-Desprats les juniors du Stade Cadurcien. La jeunesse scientifique des Toulousains aura-t-elle raison de la solide défense des Stadistes ? Allons tous nous en rendre compte samedi après-midi.

Dimanche 26 décembre, la première équipe du Stade se déplace à Albi. On sait que les Albigeois, bien qu'en queue de leur championnat, réservent des surprises en match amical. Les Cadurciens devront ne pas ménager leurs efforts pour obtenir un résultat honorable.

STADE CADURCIEN

Rugby

Dimanche 26 décembre à 14 h. 30, match de rugby entre l'équipe I du Stade Cadurcien et Toulouse-Lalande Olympique.

CAHORS

Puy-l'Evêque

Rapatrié. — M. Gabriel Laques, du Cotoul, commune de Puy-l'Evêque, prisonnier de guerre en Allemagne, a été rapatrié et est rentré dans sa famille.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

EDEN

Samedi 25, et dimanche 26 décembre à 20 h. 45. Samedi matinée à 15 h., dimanche, 1^{re} matinée à 14 h., 2^e matinée à 16 h. 30. Le chef-d'œuvre du cinéma français : LES VISITEURS DU SOIR avec Arletty et Jules Berry, Marie Déa et Fernand Ledoux. Complément et Actualités.

Albas

Réorganisation de la propriété foncière et du remembrement. — Mercredi matin 22 décembre à 9 h., s'est réunie à la Mairie la Commission communale de réorganisation foncière et de remembrement désignée par M. le Préfet de Lot en date du 15 novembre dernier.

Etaient présents : M. le juge de paix du canton de Luzech, président ; M. le Maire d'Albas ; M. l'ingénieur du Génie rural ; M. le professeur d'agriculture, représentant M. le directeur des Services agricoles ; M. Pech, chef de service des révisions foncières, délégué de M. le directeur des Contributions directes ; M. Sannac, garde général des Eaux et Forêts à Cahors ; MM. Pezet, Brassac, syndic, et Ferrière, propriétaires exploitants de la commune ; M. Alleau, ingénieur des Travaux ruraux à Cahors, remplissait les fonctions de secrétaire de la Commission.

M. l'ingénieur du Génie rural et M. Pech ont exposé d'une manière très persuasive les avantages de la réorganisation projetée, surtout en ce qui concerne le remembrement général des terres. Ce remembrement permettrait aux propriétaires dans une commune si morcelée que la nôtre de regrouper leurs propriétés d'une façon très avantageuse, tout en respectant les vignes, les prés et autres terrains, dont l'échange pourrait provoquer des inconvénients.

De plus, les communes qui obtiendraient la faveur de procéder à ce remembrement, en premier lieu, pourraient jouir d'une réfection prochaine du cadastre, désirée par tant de propriétaires qui en ce moment s'aperçoivent que les revenus cadastraux ne sont plus en concordance avec la réalité, et que l'on ne sait même plus retrouver les bornages.

Cela pourrait encore entraîner le reboisement intensif des friches sans bourse délier, ce qui donnerait une grosse plus-value à nos terres en friche et en nous assurant plus tard d'appréciables revenus.

Le remembrement est d'ailleurs très élastique et n'impose pas de contraintes, mais il permettra un regroupement des terres en favorisant leur exploitation agricole culturale.

Ainsi, le remembrement des terres est susceptible d'apporter dans la commune un grand progrès cultural qui sera d'autant plus appréciable au moment où l'agriculture d'après-guerre entrera dans la phase de la concurrence, qu'il faudra s'organiser pour la soutenir avec tous les atouts en main.

Les délégués communaux ayant à prendre leur responsabilité pour savoir s'ils acceptaient de telles propositions incontestablement avantageuses ont décidé de donner un avis favorable de principe. Il est entendu qu'une enquête préparatoire va incessamment avoir lieu, que tous les propriétaires de la commune seront invités nominativement à donner leur avis.

De leur compréhension dépendra donc l'avenir réservé à cette première séance d'information, dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle nous a vivement intéressés.

Duravel

Carnet blanc. — Samedi 18 courant a été célébré le mariage de notre charmante et gracieuse compatriote, Mlle Blanchette Molinié, assistante sociale, avec M. Auguste-Louis Lenfant, capitaine en congé d'activité.

La cérémonie religieuse était brillamment agrémentée par l'exécution de nombreux morceaux de musique au violon par Mme Gallet, du château de Gaudusson, accompagnée à l'harmonium par Mlle Odette Géliot, notre organiste virtuose. A l'issue de la cérémonie, les amis ont exprimé aux époux leurs meilleurs sentiments.

Nous leur offrons nos vœux de bonheur bien sincères, avec nos félicitations à Mme Vve Molinié, mère de la mariée.

— Non, pas cela... Je ne pourrais pas, bégaya-t-elle.

Oserait-elle faire l'aveu ? lui dire quelle l'aimait ?

— Bien, dit-il, je n'insiste plus. C'est inutile d'ailleurs. Je sais tout ce que j'ai besoin de savoir. Venez, je vous reconduirai à votre hôtel. Ils marchèrent en silence et arrivèrent devant la porte de l'hôtel.

— Adieu, Honor, dit-il. Je vais repartir.

— Avez-vous la voiture ?

— Non, je prendrai le train de quatre heures.

— Quantin, avez-vous fait vos malles ?

— Oui, j'ai porté mes valises dans ma cabine, hier.

— Par quel paquebot partez-vous ?

— Paquebot ! Je ne m'embarque pas, je vais en avion.

Le monde sembla soudain tourner autour d'Honor.

— Il faut que je sois là-bas avant l'arrivée du courrier. Si, comme je le suppose, il y a quelque machination sous roche, Stedman signera l'acte de vente aussitôt qu'il aura la lettre de ma mère en main.

— Evidemment. C'est juste. Je n'y avais pas réfléchi. Est-ce très dangereux, Quantin ?

Son cœur battait à rompre et tout son corps tremblait. Quantin se contenta de lever les épaules et de faire un geste évasif, sans plus. Il dit simplement :

— Adieu.

— Adieu, Quantin.

Le train pour Londres était déjà en gare quand Honor pénétra en courant sur le quai, suivie par un porteur chargé de sa valise. A la surprise générale, un homme de haute taille, qui se tenait debout à la portière ouverte d'un wagon de première classe, ayant aperçu la nouvelle venue, jeta son cigare à terre, allongea le bras et la saisit littéralement au vol, au moment où elle arrivait près de lui... d'un seul balancement, comme dans les ballets russes, il la déposa dans un coin de son compartiment, jeta le sac aux pieds de la voyageuse, gratifia d'un généreux pourboire le porteur et sauta lui-même dans le train qui se mettait en mouvement.

— A un fil près ! dit-il en riant.

Quantin assis en face d'Honor était perplexe, et pendant quelques instants celle-ci essoufflée, ne put fournir aucune explication. Finalement, elle dit d'une voix entrecoupée :

— Oh ! quelle course ! D'abord, j'ai dû attendre un siècle avant d'obtenir la communication avec Ginesta ; toutes les lignes téléphoniques étaient occupées. Ensuite j'ai dû payer ma note, faire mes paquets, envoyer chercher une voiture... Enfin, j'y suis !

— Vous y êtes, en effet ! dit-il avec bonne humeur. Mais pourquoi ne m'avez-vous pas averti que vous m'accompagneriez ? Je vous aurais facilité le déplacement.

— Je ne me suis décidée qu'au dernier moment, presque trop tard... L'idée que vous alliez partir pour des siècles s'est soudain présentée à moi avec une intensité pénible. J'ai compris que je ne vous verrais plus pour

des siècles et j'ai mis les bouchées doubles !

Il se pencha un peu et dit :

— Alors, c'est parce que je pars, parce que vous ne me verrez plus pour un peu de temps, que vous êtes ici ?

— Oui, répondit-elle !

Puis, craignant que cette unique syllabe eût trahi son émotion, elle ajouta :

— Je désire vous voir partir demain. Voulez-vous me permettre ?

— Nous nous envolerons à six heures du matin. Croyez-vous pouvoir vous lever avant le jour ?

Les yeux de Quantin la regardaient avec une affectueuse bienveillance et Honor se sentit gênée. N'est-ce pas une situation délicate d'être amoureuse de son mari en sachant qu'il aime ailleurs ? Elle ne savait trop que répondre et dit après une hésitation :

— Je crois que votre mère ne s'expliquerait pas mon absence à ce moment critique.

Quantin se rejeta contre le dossier de la banquette comme pour se garder d'un choc.

— Voilà donc le motif de votre sollicitude, dit-il en riant, d'un air contrainct... C'est d'ailleurs un motif aussi bon qu'un autre.

Puis, il se plongea dans la lecture de son journal et ne dit plus un mot jusqu'à l'arrivée.

Le lendemain, l'aube commençait fraîche et pâle sur l'aérodrome de Sannington quand Talbot, son pilote et un observateur rejoignirent les mécaniciens occupés autour de l'avion. Un peu à l'écart, les femmes, les sœurs et les amis des trois hommes qui faisaient partie de l'expédition, formaient

un groupe compact.

Les deux autres femmes, au moment de la séparation, embrassèrent leurs maris sans vergogne : le voyage en avion présente encore assez de risques pour justifier une émotion poignante.

Honor se tenait un peu en arrière, le cœur battant, se demandant comment Talbot allait prendre congé d'elle. Il s'approcha, lui tendit simplement la main d'un geste amical et leurs mains se serrèrent. Il souhaitait manifestement que leur adieu fût protocolaire. Puis les trois hommes engoncés dans leurs vêtements doublés de fourrure se dirigèrent à petits pas vers l'aérodrome posé sur le sol comme un insecte monstrueux.

Honor, les mains jointes, suivait Quantin des yeux. Il partait, il la quittait, elle ne le verrait peut-être plus jamais ! Elle regarda les femmes des deux autres aviateurs : leur visage était pâle-aussi, mais sans doute, au fond de leur cœur, elles conservaient de tendres souvenirs de vie commune, qui, comme une provision d'amour, les aideraient à supporter l'absence... Mais elle n'avait d'autre souvenir que la froide étreinte de la main de Quantin... Soudain, on la vit se séparer du groupe des spectateurs et s'élançer, courir sur le gazon dans la direction des trois hommes...

Doutes, perplexités, Rosalie ! Elle avait tout oublié. Elle savait seulement qu'elle aimait son mari et qu'il allait partir !... Elle arriva près de lui, Quantin se retourna... d'un bond elle fut dans ses bras, lui prit le visage entre ses mains et l'amenant à sa hauteur posa ses lèvres frémissantes sur celles de Quantin ! D'une voix assourdie par l'émotion, elle murmura :

— Adieu... bonne chance, époux-ami !

Une imperceptible minute, Quantin serra sur son cœur le mince corps tremblant, puis la repoussa presque brutalement et rejoignit à grandes enjambées ses deux compagnons qui avaient continué leur route. Honor reparut en courant aussi vite qu'elle était venue et reprit sa place à côté des autres femmes. L'hélice fut mise en mouvement et le moteur ne tarda pas à ronfler... Honor blêmit... Elle tenait les yeux fixés sur l'avion géant qui emportait dans ses flancs celui qu'elle aimait. Les voix des femmes qui l'entouraient s'élevèrent pour pousser un dernier hurra. Honor essaya de joindre son acclamation à la leur mais ce fut en vain ; elle ne put émettre un son. Elle demeura comme pétrifiée, les deux mains autour de sa gorge sèche, le regard rivé à l'avion qui s'élevait graduellement. Ce ne fut bientôt qu'un point de plus en plus petit dans le vaste ciel et qui disparut soudain.

L'évolution de la locomotive : de la machine à pistons à la turbine à gaz, par Ch. Tournier. — L'industrie française des textiles artificiels peut-elle trouver sur notre sol toute la cellulose dont elle a besoin ? par Jean Francis. — Les êtres vivants, réactifs ultrasensibles pour les micro-analyses chimiques, par Pierre Devaux. — La tourbe en agriculture, par Henri Doyen. — Les rayons X et la prospection minière, par Maurice-E. Nahmias. — Les à-côtés de la Science, par V. Rubor. Abonnement : 80 fr. C.C. postal, 184.05, Toulouse.

PETITES ANNONCES

La plus brillante des carrières Vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance. Brochure explicative n° 62 X sur demande, accompagnée de 3 fr. pour envoi. Cours T.F.J., 65, rue de la Victoire, Paris (2^e).

LIVRES D'OCCASION

Mme ESTRADEL Achat, vente, échange 31, Boulevard Gambetta (En face le lycée de jeunes filles) R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

Je céderais un PORTEFEUILLE fait par sellier, en crocodile véritable (article de luxe pour cadeau), d'autres PORTEFEUILLES cuir, des CRAVATES pure soie d'avant-guerre, des STYLOS or, des TROUSSES toilette garnies, etc. M. Fournier à Salviac (Lot).

A vendre FAUCHEUSE, APPAREIL A MOISSONNER, CHARRETTE pour un cheval, un DECAVAILLONNEUR, le tout très bon état. S'adresser : Grégoire, propriétaire, Bellevue, Cahors.

A vendre JOLIE PETITE ANESSE, 5 ans, avec attelage. Intermédiaire s'abstenir. Ecrire : Dupont, 1, rue des Capucins.

A vendre TRES BELLE PROPRIÉTÉ, vallée ; propriété plateau fertile et petites propriétés. Comptoir Immobilier, A. Tulet, 9, Allées Fénélon, Tél. 74.

EXCLUSIVITE

INDICATEUR IMMOBILIER

Cahors, MAISON 11 pièces. Rapport 13.320 fr. Prix 170.000 fr., meubles compris.

Cahors, ALIMENTATION avec logement, dans beau quartier, cédé pour cause de santé. A débattre.

TERRAIN D'ALLUVION, 7.000 m², à 6 km. de Cahors, bordure route et village, près rivière, convient particulièrement à culture maraîchère. Prix en bloc, 4 fr. le mètre carré.

Montfaucon (Lot), MAISON D'AGREMENT 8 pièces sur cave, jardin et terres. A débattre.

Douelle (Lot), entrée du village, face rivière et non inondable, MAISON 3 pièces, 5 possibles, eau de la ville sur évier, électricité. Prix 60.000 francs.

BELLE FERME, 16 km. Cahors, bordure route Nationale, agrément et rapport, maison maître 14 pièces, petit pavillon 5 pièces, vastes dépendances, terrains 45 ha. Prix 1.500.000 fr.

Station balnéaire, Côte d'Emeraude, HOTEL MEUBLE, 24 chambres, plus beau logement, matériel important et moderne, argenterie. Prix 650.000 fr. Choix : Commerces de gros, garages, cinéma, nous consulter.

R. Maratuech, 109, Bd Gambetta, Cahors, Tél. 535.

ETUDE DE M^e Pierre CLARY Notaire à Prayssac (Lot)

PREMIER AVIS

Suivant acte passé devant M^e CLARY, notaire à Prayssac (Lot), le cinq décembre mil neuf cent quarante-trois, enregistré le vingt décembre mil neuf cent quarante-trois, folio 71, case 445,

Monsieur CLÉMENT Désiré, patron de cinéma ambulancier, et Madame LOUBET Rose, sans profession, son épouse, demeurant ensemble ci-devant à Prayssac (Lot), actuellement à La Souterraine (Creuse).

Ont vendu à Monsieur GRABIELE Raymond-Jean, agent commercial, demeurant à Montauban (Tarn-et-Garonne), avenue de Montech, villa « Rustica ».

Le fonds de commerce de cinéma ambulancier qu'ils exploitaient successivement dans les communes de Prayssac, Puy-l'Évêque, Duravel et Albas, constituant leur tournée et comprenant : l'enseigne, la clientèle, l'achalandage y attachés, le matériel et mobilier commercial servant à son exploitation et connu sous le nom de « Cinéma CLÉMENT ».

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de M^e CLARY, notaire à Prayssac.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains de l'acquéreur, au domicile sus-indiqué, dans les vingt jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis, Signé : CLARY, Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZIN C.O.L. 31.2550. - Coeslant Cahors U.O. 3915. — 23-12-43

Saint-Céré

Cyclistes, attention ! — Samedi soir, M. Georges B... laissa son vélo devant le bureau des P.T.T. pendant quelques minutes, à la sortie il constata que la bicyclette avait disparu. Lundi matin, il la retrouva dans le petit jardin qui entoure sa maison. A l'heure où tant de vélos sont volés dans notre localité, cette plaisanterie parut de mauvais goût.

Secours National. — Comme chaque année à pareille époque, des quêteurs vont passer cette semaine à votre domicile pour recueillir les sommes que vous destinez à l'œuvre du Secours National ; donnez, donnez pour ceux qui ont faim, qui ont froid, qui souffrent, sachez vous montrer généreux et faire votre devoir de Français.

Carnet rose. — Nous apprenons la naissance d'une petite fille chez Mme et M. Pérez, rue des Roubinets, c'est leur deuxième enfant. Nos félicitations aux heureux parents.

Pharmacie de service. — Samedi, jour de Noël, le service pharmaceutique sera assuré par M. Gineste, place de la République, et le lendemain 26 décembre, par la pharmacie Blanié, rue Maréchal-Pétain.

Au Rex-Cinéma. — En raison de l'importance du film « Le Comte de Monte-Cristo », deux séances supplémentaires auront lieu le jeudi 23 décembre, en matinée à 15 h., et en soirée à 21 h., le dimanche 26 décembre en matinée à 13 h. 45, à 16 h. 30 et en soirée à 21 h. La location est ouverte.

La Diane du Quercy. — On peut louer les places pour les trois représentations artistiques données par la Diane du Quercy au profit des prisonniers, les vendredi 24 décembre en soirée et le samedi 25 décembre en matinée à 15 h. et en soirée à 21 h. Prudent de retenir.

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais

GABINET IMMOBILIER

25^e année — R. C. 1062

J. DELBARD, 1, rue M^e Joffre, CAHORS

Expertises & renseignements gratuits Prêts hypothécaires

Malaises féminins qui vieillissent

La femme est périodiquement sujette à des malaises qui compromettent sa beauté et son équilibre nerveux. Signalons-lui les Gouttes Florides, remède végétal, pour la circulation et la santé féminine. Les Gouttes Florides sont précieuses entre 40 et 50 ans. Le flacon, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité : 16 fr. 30, ttes phies. Visa 846 P. 3242.

GOURDON

Martel

Nécrologie. — Vient d'avoir lieu à Martel les obsèques du jeune Robert Jouvent, âgé de 4 ans, fils de Mme Veuve Jouvent, mère d'une nombreuse famille. Nos vives condoléances.

Les rhumatismes de la cinquantaine

C'est souvent vers la cinquantaine que les rhumatismes se déclenchent. Brusquement, d'un homme valide, ils font un impotent. On lutte contre cette terrible maladie avec le Gandol, qui calme les douleurs, et agit en même temps sur leur cause, l'acidité urique. Gandol soulage, Gandol délivre l'arthritique. Aucun ennui pour l'estomac. Ttes phies, 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Visa 846 P. 2678.

COMPTOIR IMMOBILIER ALBERT TULET

9, Allées Fénélon, 9 - CAHORS Successeur de M^e Flaujac

VENTE & ACHAT D'IMMEUBLES PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE TERRAINS - GÉRANCE - LOCATION

Tél. 74 R. C. Cahors 5.304

ETUDE DE M^e VAISSIÉ Notaire à Livernon (Lot)

A VENDRE A L'AMIABLE EN BLOC OU EN PARCELLES

Une propriété sise sur les communes de Grèzes et d'Espédaillac (Lot), appartenant aux héritiers des mariés Jean Chayriguet et Marie Vieillescazes et de Florentin Chayriguet.

1^o Sur la commune de Grèzes (Lot) : En nature de : maison, sol, cour, jardin, terre labourable, friches et pâtures, sis aux lieux dits : « Champ grand bas », « La Couaine », « La Combe », « Champ grand haut », « Igue de Carbé », « Fourgous » et « Aubeny », d'une contenance totale d'environ : onze hectares quatre-vingt-treize ares soixante-quinze centiares.

2^o Sur la commune d'Espédaillac (Lot) : En nature de : landes et bois, sis aux lieux dits : « Les Pendants » et « Place del Pas », pour une contenance totale d'environ : deux hectares quatre-vingt-neuf ares quinze centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Vaissié, notaire à Livernon (Lot), seul chargé de la vente.

deux bûches de bois à une voisine pour faire des manches d'outils. Il aurait aussi outragé les gendarmes. Défendu par M^e Faugère, il est condamné à 500 fr. d'amende.

Jean Boyer, traversant la ville de Lacapelle-Marival à bicyclette, a renversé Mme Crémoux. Coût : 200 fr. d'amende.

Pour outrages à gendarmes, Eugène Baup, directeur d'usine, défendu par M^e Faugère, est condamné à 300 fr. d'amende et aux dépens.

Pour coups, violences et vol, deux jeunes gens sont condamnés, l'un à 1.200 fr. d'amende, le deuxième à 800 francs. La prévention de vol est écartée.

Violences. — Joseph Mayonove, domestique à St-Vincent-du-Pendit, aurait eu une attitude incorrecte à l'égard d'une fillette de 12 ans, 15 jours de prison. Défenseur, M^e Delmas.

Nouvelle comparution des époux Poujayroux. Aujourd'hui comparait aussi la belle-mère de Poujayroux. Les différents griefs conjugués sont évoqués. Affaire pénible. M^e Faugère défend les dames et M^e de Puy-Séjour intervient dans l'intérêt du maire. Une peine de 600 fr. d'amende est infligée à chacun des trois comparants.

Hausse illicite. — Comparaient sous ce chef d'accusation, six inculpés, dont quatre de Marseille, qui sont défendus par M^e Faugère et les deux autres par M^e de Puy-Séjour. Il s'agit d'achat à haut prix de matières contingentes : beurre, fromages, jambons. Le jugement sera rendu le 25 janvier.

Tromperie sur la qualité de la marchandise vendue. — Georges Lafon, âgé de 41 ans, négociant en vins à Cahors, comparait pour ce délit. Il s'agit du degré alcoolique. Il est défendu par M^e Faugère et est condamné à 2.400 fr. d'amende.

Vol de fruits. — Une jeune fille de 20 ans est accusée de ce délit. Défendue par M^e Delmas, elle est condamnée à 300 fr. d'amende et aux dépens.

Incendie involontaire. — Germain Chayriguet, 73 ans, de St-Médard-Nicourby, a allumé un feu de broussailles à 200 m. d'un bois. Il est défendu par M^e Faugère et est relaxé.

Canic

Mariage. — Nous sommes heureux d'annoncer le mariage qui a été célébré samedi, de Mlle Angèle Bouzou et de M. René Issaly, tous les deux du village de Labécade. Aux nouveaux époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Marcilhac

Fête de Noël. — Selon les vœux du Maréchal, Chef de l'Etat, et le désir exprimé par M. le Préfet du Lot, la fête de l'Arbre de Noël aura lieu samedi 25 décembre, vers 15 h., à l'école publique, place Falret.

Après la distribution des friandises, des projections cinématographiques agrémenteront cette fête familiale si sympathique à tous les cœurs.

Prudhomat

Chez les planteurs. — La récolte fut précoce et déjà la plupart des planteurs ont retiré le tabac de la pente. Ils profitent de la douceur du temps actuel pour procéder au tri des feuilles et à la confection des manœques.

Il est vrai que nos planteurs ont le temps de faire une bonne présentation, car la livraison du tabac est fixée au 4 février 1944 au magasin de Souillac.

Trouvaile. — Une bague, dite chevalière, a été déposée à la mairie, où on peut la réclamer.

Naissances. — Les jeunes époux Schoumader, réfugiés lorrains, domiciliés à Pauliac, sont les heureux parents d'un garçon, leur deuxième enfant, prénommé Claude-Marie-Fulbert-Théophile.

Les jeunes époux Bories-Thomas, des Champs de Pauliac, ont hérité de leur premier-né, qui a reçu les prénoms de Gérard-Jean.

Nos compliments. Publications de mariage. — Nous sommes heureux d'enregistrer le prochain mariage de Cancès Jules, domestique agricole à Félines, et de Casagrande Lina, domestique à Castelnau.

Nos meilleurs vœux de bonheur. Football. — En match de championnat 2^e série, l'Avenir Sportif Prudhomatois, en déplacement à Breteux, a été battu de justesse par l'équipe locale 2^e par 2 buts à 1.

Sousceyrac

Probité. — M. Louis Frie, chauffeur de l'entreprise d'autobus Fages, trouva, en balayant le véhicule qu'il conduisait, un portefeuille contenant une somme de plusieurs milliers de francs. L'adresse du propriétaire se trouvait à l'intérieur. D'un geste spontané, cet honnête homme a remis le tout au perdant. Nos félicitations à M. Frie, qui n'en est pas à son premier acte de probité.

Nécrologie. — Mme Vve Roubert, du hameau la Vernière, est décédée à l'âge de 72 ans. Condoléances à la famille.

Pourquoi vous êtes de mauvaise humeur

Si l'intestin ne se vide pas régulièrement chaque jour, les poisons passent dans le sang, altèrent la santé et aigrissent le caractère. Combattez votre constipation en prenant le soir un comprimé Vichybol. Vous aurez l'intestin libre, vous vous porterez mieux et serez de meilleure humeur. Vichybol ne donne pas de coliques. 9 fr. 50, ttes phies. Visa 846 P. 2849.

Saux

Secours National. — Sous l'impulsion énergique de Mme Sales, correspondante du Secours National, la quête s'est élevée à la coquette somme de 710 fr. La commune est l'une des plus petites du département, mais que ce soit pour les prestations ou autres, la grande majorité des habitants s'efforce de venir en aide aux plus souffrants. Félicitations aux donateurs en général et à Mme Sales en particulier.

Décès. — Samedi dernier 18 courant, est décédée Mme Vve Luga, née Lespinard, à l'âge de 74 ans.

C'est une brave cultivatrice qui disparaît. Ses obsèques ont eu lieu dimanche matin 19 courant au milieu de nombreux parents et amis.

Nos sincères condoléances à toutes les familles.

Montcuq

Pour les prisonniers de guerre. — A l'occasion du mariage de M. Gérard Conseil, mécanicien, avec Mlle Anna Paus, sans profession, une quête, faite au profit des prisonniers de guerre de la commune a rapporté la coquette somme de 569 fr. 50.

Félicitations aux généreux donateurs et tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Luzech

Soirée de gala. — Le dimanche 2 janvier 1944, à Luzech, une soirée de gala sera donnée en la salle des fêtes par les membres de l'Union sportive.

Un programme de choix et le talent des artistes amateurs assurent le public d'assister à un spectacle de qualité, tout en contribuant à adoucir le sort des prisonniers puisque 50 0/0 de la recette sera versée à leur profit. Nous donnerons ultérieurement le programme complet de cette soirée.

Arrêtez votre toux commodément avec ces Comprimés

On prépare aujourd'hui pour calmer la toux, pour assainir et protéger les voies respiratoires, des Comprimés qui sont très appréciés parce qu'on peut les avoir sur soi et les prendre à tout moment, aussi bien dehors, en voyage, que chez soi ; ce sont les Comprimés Pulmoll. Si vous toussiez, que ce soit par suite de rhume, grippe, bronchite, catarrhe, ayez 5 à 8 Comprimés Pulmoll par jour. Rapidement, votre toux s'apaise, se raréfie, et vous connaissez un soulagement remarquable. Demandez à votre pharmacien des Comprimés Pulmoll, faciles à prendre dehors comme chez soi, 15 fr. la boîte. Visa 846 P. 8027.

FIGEAC

Figeac

Tribunal correctionnel. — Abandon d'emploi de requis civil. — M. B... de Figeac, prétendant qu'il était malade, a quitté son emploi. Son médecin déclare à la barre que le prévenu ne pouvait répondre aux convocations qu'il recevait en raison de son état de santé. M^e Faugère démontre que la poursuite est rigoureuse, que l'attitude du prévenu n'est pas répréhensible s'étant cru libéré par son état de santé. Après délibération, le tribunal le condamne à 200 fr. d'amende.

Défaut d'autorisation de circuler. — Joseph Latapie, défendu par M^e Fontangès fils, est condamné pour ce fait à 300 fr. d'amende.

Abandon de résidence. — Défendu par M^e de Valon, un nommé Bérard est condamné à 200 fr. d'amende.

Hausse illicite. — Michaud, industriel à Figeac, comparait sous cette inculpation. Jugement au 25 janvier.

Abus d'autorisation de circuler. — Pour ce délit, Joseph Poujade, 300 fr. d'amende. Même accusation contre René Marty, qui est allé à Rocamadour se promener, et qui reçoit 200 fr. de même qu'Anatole Lafage est condamné à 200 fr.

Défaut d'autorisation de circuler. — Pour ce délit, Léon Delmas paiera 200 fr. d'amende.

Abandon de résidence. — Par défaut, un nommé Herzeran est condamné à 1.200 fr. d'amende.

Défaut de renouvellement de carte d'identité d'étranger. — Pour avoir négligé de remplir cette formalité, Mayor Llinars est condamné à 600 fr. d'amende.

Défaut de carte d'identité d'étranger. — Munias Tobarvela, pour ce délit, est condamné par défaut à 600 francs d'amende.

Défaut de carnet anthropométrique. — Armand Niel, récidiviste, par défaut, reçoit huit jours de prison.

Abus de circuler. — Jean Vidal, de Puybrun, pour ce délit, est condamné à 200 fr. d'amende.

Extension de commerce. — Une couturière, défendue par M^e Faugère, n'étant habilitée que pour la fabrication de vêtements a vendu du tissu. Coût : 200 fr. d'amende.

Tromperie sur la quantité. — Boutan, boulanger à Figeac, a vendu des pains ne pesant pas le poids voulu. Défendu par M^e Faugère, il est condamné à 1.500 fr. d'amende, aux dépens, à l'affichage du jugement et à l'insertion dans les journaux.

Défaut d'autorisation de circuler. — Maurice Delfour, de Teyssieu, pour ce délit, est condamné à 300 fr. d'amende.

Pour achat de bois sans autorisation. — Marcel Marty, défendu par M^e Delmas, est condamné à 600 fr. d'amende.

Défaut d'autorisation de circuler. — Léon Benoit, négociant en bois, représenté par M^e Pradier, est condamné à 600 fr. d'amende.

Vol et outrages. — Vacquie à pris